

COMPTE-RENDU

Composition de l'assemblée

Présents (26) :

- Ballangé Lucienne : SAPN – FNE 05
- Bernard Christophe : ONF UT Embrun
- Bobet Lucille : CCSP – Charte forestière
- Bordry Dominique : Club de randonnée caturige
- Boscq Gustave : président Mandement de Savines
- Charles Etienne : CCSP – activités pleine nature et mobilité douce
- Coulomb Jean-Paul : LPO Ecrins Embrunais
- David Michèle : mairie de Chorges
- Dhainaut Jérémie : ONF – UT Embrun
- Dou Jean-Claude : ancien Président du Copil « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »
- Garcin Roger : Collaborateur de recherches scientifiques du CRBPO-MNHN Paris
- Guieu Jean-Daniel : Mairie de Crots
- Helluy Manon : DREAL PACA
- Jasserand Philippe : CCSP – Responsable service environnement
- Joulot Christian : Groupe Chiroptères de Provence
- Lombard Jean-François : Parc national des Écrins - chef de secteur Embrunais
- Magne Jean-Claude : mairie des Vigneaux, CCPE Transition écologique
- Maltese Bernadette : LPO Gapençais
- Mazoyer Lionel : ONF - UT Charance – Champsaur - Valgaudemar
- Meizenq Corinne : LPO Gapençais
- Pellissier Luc : mairie d'Ancele
- Potin Claudine : DDT 05 - SEEF, Chargée de mission Natura 2000 - Patrimoine Naturel
- Roy Régis : OFB
- Vernadat Nicole : Club de randonnée de Chorges
- Verrier Jean-Luc : Maire de Prunières, commission environnement forêt de la CCSP
- Vivat Agnès : CCSP - Chargée de mission Natura 2000

Excusés (8) :

- Abdulkhak Sylvain : CBNA
- Bertrand Gina : mairie de Chorges
- Eyraud Olivier : AMM ornitho
- Mairie de Saint Apollinaire
- Oliverio Yoann : CCSP/Pays d'Art et d'Histoire
- Végara Mélissa : CCVUSP, Chargée de mission Natura 2000
- Vieux Simon : CERPAM
- Vincent Claude : Club de randonnée de Chorges

1. Pré-copil Natura 2000 (élu.e.s uniquement)

Claudine Potin de la DDT des Hautes-Alpes rappelle la concertation des acteurs locaux et une gestion contractuelle est le choix français pour appliquer la démarche Natura 2000. Elle présente ce qu'est le comité de pilotage (Copil) et le pré-copil et rappelle en quoi consiste le rôle de Président de Copil. Le Copil est composé de tous les acteurs du site (élus, agriculteurs, forestiers, propriétaires, gestionnaires, chasseurs, pêcheurs, associations de protection de la nature, scientifiques, administrations, etc). Ce Copil permet d'échanger afin de piloter à la fois l'élaboration du Document d'Objectifs (c'est le plan de gestion du site) et de piloter également sa mise en œuvre. Ici, les Docobs ont été réalisés depuis plusieurs années pour les 3 sites qui nous intéressent aujourd'hui. Il s'agit donc désormais de mettre en œuvre ces plans de gestion, c'est ce que l'on appelle l'animation des Docobs. C'est donc le rôle des Copils d'animer cette mise en œuvre des Docobs.

Le Président du Copil est désigné par les élus du site lors **du pré-copil**, organisé et présidé par l'État et composé uniquement des élus du site.

Qui peut être président.e de Copil ?

→ Un.e élu.e des communes du site, membre de l'Arrêté Préfectoral de composition du Copil de chacun des sites pour une durée de 3 ans renouvelable

→ Légitimité par rapport à la collectivité mais agit en son nom propre (pas de délibération)

→ Par défaut, ce rôle est assuré par l'autorité administrative (Préfecture des Hautes-Alpes)

Quel rôle pour la ou le président.e ?

→ Présider et animer le Copil

→ Porter la politique Natura 2000 sur le territoire

→ Impulser et suivre des actions sur le site

→ Appuyer et accompagner la chargée de mission dans la réalisation de ses missions

Site Natura 2000 « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »

Candidat : M. Jean-Daniel Guieu, adjoint au maire de Crots

L'ensemble des élus (4) présents ont voté à main levée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 4

M. Jean-Daniel Guieu est élu Président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9301523 « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »

Site Natura 2000 « Piolit – Pic de Chabrières »

Candidate : Mme Gina Bertrand, adjointe au maire de Chorges, représentée par Mme Michèle David

L'ensemble des élus (4) présents ont voté à main levée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 4

Mme Gina Bertrand est élue Présidente du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9301509 « Piolit – Pic de Chabrières »

Site Natura 2000 « Montagne de Seymuit – Crête de la Scie »

Candidat : M. Dominique Dubois, adjoint au maire de Bréziers.

M. le Maire de Bréziers et M. Dubois n'ont pu assister au Comité de Pilotage le 1er mars mais l'élection de M. Dubois à la Présidence du Copil a été enterrinée la semaine suivante.

M. Dominique Dubois est donc élu Président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9302002 « Montagne de Seymuit – Crête de la Scie »

2. Ouverture de la séance plénière et ordre du jour

Après un tour de table des participants, **M. Jean-Daniel Guieu**, nouveau Président du Comité de Pilotage « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon - Bragousse », accueille chaleureusement les participants à l'Espace Morgon de Crots et prononce quelques mots d'introduction à la réunion. Ce Comité de pilotage est un lieu un peu particulier car il rassemble des personnes venant d'horizons divers, allant des élus aux associations comme la LPO, permettant de riches échanges et débats, et de nombreuses propositions.

Agnès Vivat remercie les participants pour leur présence et liste les excusés. Elle présente l'ordre du jour :

- Présentation rapide des trois sites
- Conventions d'animation
- Mesures Agro-Environnementales
- Contrats Natura 2000
- Études et suivis scientifiques
- Évaluations des incidences
- Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement
- Actions de réseau et gouvernance
- Projets 2022

Un diaporama est présenté en support de la réunion. Il est visible à la page suivante :

http://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/documents/page/copil_2022_rrr.pdf

Seuls les commentaires et discussions en marge de cette présentation seront détaillés ci-dessous.

3. Présentation rapide des trois sites

- 3 sites en animation et sites voisins
- Communes, superficie, enjeux et mesures de conservation

4. Conventions d'animation

- Élaboration des Docobs + différentes phases d'animation

Claudine Potin informe qu'à partir du 1er janvier 2023, la gestion des crédits européens du FEADER, notamment les 2 mesures non surfaciques de Natura 2000 (animation des sites et contrats Natura 2000) sera transférée à la Région. La nouvelle loi 3DS, qui vient d'être publiée le 22 février 2022 dernier, stipule que la gestion des zones Natura 2000 terrestres sera décentralisée aux Régions (à la place des Préfets de départements) à partir de janvier 2023.

- Arrêt de l'animation départementale en 2020
- Détail du budget 2020-2023
- Perspectives au-delà de mars 2023

Claudine Potin ajoute qu'en 2022 il faudra réunir les services de l'État et la CCSP dans la cadre d'une RCPA (= réunion de cadrage préalable à l'animation) pour renouveler la convention d'animation et engager des crédits à partir de 2023. Les collègues de la Région prendront la suite pour gérer ces crédits.

5. Mesures agri-environnementales

- PAEC (Plans agri-environnementaux et climatiques) sur la Région et budgets alloués
- 5 MAE sur les sites de Piolit et Morgon sur la période 2015-2020, sur 2 PAEC différents
- Prolongation 2021-2022 pour 4 d'entre-elles

6. Contrats Natura 2000

- Historique des contrats sur les 3 sites : 16 contrats en une dizaine d'années pour près de 225 000 €
- Contrat bois sénescents de Clôt Joubert sur la forêt communale de Crots

Lucille Bobet présente la Charte forestière de territoire. C'est un projet porté par la CCSP depuis 2020 (phase de diagnostic puis phase d'élaboration d'actions avec les acteurs de la forêt, les associations, les socios-pros...). Fin 2021 une douzaine d'actions ont été identifiées, à mener sur la période 2022-2026. L'une d'elles s'intitule « Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts » : pendant la durée de cette charte, un travail sur les forêts des 17 communes du territoire est proposé afin d'établir un état des lieux de la présence de ces vieux bois et gros bois morts et identifier les points d'amélioration possibles, les zones blanches. Parallèlement, l'idée est de travailler à la sensibilisation du public à l'acceptation et la compréhension des raisons pour lesquelles on laisse des rémanents au sol, pourquoi il y a du bois mort en forêt, ceci au travers de la médiation humaine, à l'échelle des 17 communes. Cette action sera menée en partenariat avec l'ONF, le PNE et tous les acteurs prêts à s'engager sur cette thématique.

- Déviation du sentier du Morgon : problématique, travaux réalisés, bilan et perspectives

Claudine Potin souligne que pour les opérations d'investissement financées notamment dans le cadre de contrats Natura 2000, il faut une part d'autofinancement du bénéficiaire (20 %) et ce qui est le cas ici.

- Travaux annexes sur le massif de Morgon réalisés au travers d'autres projets de territoire

Etienne Charles mentionne que les travaux d'amélioration et de création de sentier dans le cadre du PITEM MITO du Département sont terminés. Il reste à mettre en place la rose des vents au sommet du Morgon, ainsi que la signalétique qui sera posée cet été. Tout devrait être terminé fin 2022 et le plus important sera en place avant l'été.

Jean-Daniel Guieu souligne que la fréquentation en direction du parking du Grand Clôt est très importante et en régulière augmentation (entre 60 000 et 80 000 passages par été). Or il y a un problème de parking, un problème de toilettes au niveau des parkings et un problème de dégradation de la route du fait de la fréquentation. Plusieurs actions ont été menées pour améliorer cette situation. Tout d'abord, la recréation du sentier des Terrassettes (ancienne voie desservant les différents hameaux du versant) qui offre désormais une alternative pédestre pour l'accès au Grand Clôt. Puis, en prenant exemple sur d'autres sites du département, il a semblé utile à la mairie de mettre en place un péage (peu important) par voiture, pour maintenir en bon état cette route forestière et au-delà financer l'amélioration de l'accueil au niveau du parking (agrandissement et mise en place de toilettes). Initialement il y a eu pas mal de protestations mais finalement les choses se sont relativement bien passées. Côté toilettes, les premiers débats ont eu lieu en 2014-2015 et c'est en 2022 qu'une solution va être enfin trouvée !

Christophe Bernard mentionne qu'en 2019 et 2020, des travaux de requalification de la Fontaine de l'Ours ont été menés par l'ONF avec l'expertise de l'inspecteur des sites (le site de la grotte est site classé). Les travaux ont visé à redonner plus de naturalité à ce site : déplacement de la zone de retournement des véhicules, places de parking réaménagées et désormais compartimentées avec des merlons végétalisés (le promeneur ne verra plus, en arrivant, tous les véhicules stationnés). Une aide financière du département via le PITEM a permis la mise en place d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite (places parking réservées et accès à des tables de pique-nique + belvédère). Les travaux sont quasiment terminés et le point d'orgue sera cette année la mise en place d'une frise qui illustrera la légende de la fontaine de l'ours et valorisera l'abri bois qui se situe à côté de la grotte. Ce travail se fera avec des associations culturelles locales pour traduire d'une façon originale cette légende.

7. Études et suivis scientifiques

- Mares forestières

Jérémie Dhainaut ajoute qu'en 2021 un groupe de scouts de Rueil-Malmaison, en échange d'une place offerte pour leur camp, ont réalisé des travaux de rectification des écoulements en amont des mares du Pré de la Fontaine (sous

Pierre Arnoux). 20 jeunes et 2 encadrants ont réussi à curer les petits bassins et rectifier les écoulements sur une grosse matinée, encadrés par l'ONF.

Par ailleurs, en 2020 a eu lieu la visite d'une mare sur la forêt de la Maniane. Celle-ci est d'une superficie plus importante que les mares sous Pierre Arnoux et les inventaires naturalistes ainsi que la définition des travaux nécessaires à sa restauration seront à définir en 2022, à l'issue de nouvelles visites de terrain.

- Combes à neige
- Astragale queue de renard
- Potentille du Dauphiné

Claudine Potin souligne qu'il y a eu des contrats Natura 2000 mis en place dans le site Natura 2000 du Valgaudemar avec l'ONF, il y a quelques années, pour sauvegarder les stations de Potentille (débroussaillage et ouverture de milieu) et ajoute qu'il serait intéressant de réaliser des inventaires botaniques et un suivi des potentilles après ce contrat.

Jean-François Lombard précise que ces contrats ont permis de maintenir l'ouverture du milieu (stations piochées, à proximité du sentier). Cela avait donné de bons résultats a priori. A voir avec Dominique Vincent du PNE qui a suivi ce projet. Mais les milieux sont assez différents de ceux du versant sud-ouest du Piolit...

- Sabot de Vénus
- Epipogon sans feuille
- Chauves-souris
- Coléoptères saproxyliques
- Chouettes forestières

Jean-François Lombard précise que cette étude a été initiée dans le cadre de la labellisation Boscodon Forêt d'Exception. Le protocole national de suivi des petites chouettes de montagne, élaboré par la LPO et l'ONF, a été intégré. Deux parcours ont été mis en place, un sur la forêt de Boscodon (Fontaine de l'Ours) et un sur la forêt mandementale de Morgon (Fontaine des Miracles). Sur l'un la présence des petites chouettes était connue et sur l'autre, non. Il y a 5 points d'écoute par parcours qui sont réalisés 2 fois par an en période de reproduction (mars), par des binômes ONF/PNE et ponctuellement N2000, en fin de journée/début de nuit. Depuis 2018, peu de contacts mais l'absence de contact est aussi un résultat ! Le suivi étant national, il faut analyser ces résultats à cette échelle et sur le long terme (pour le moment seulement on a seulement 4 années de suivi). Ce suivi sera poursuivi avec l'ONF et les autres partenaires.

- Aigle royal

Jean-François Lombard précise que le travail sur l'Aigle royal au travers de la plate-forme Biodiv'Sports (<https://biodivsports-widget.lpo-aura.org/>) est à son début, alors qu'il est bien plus avancé sur d'autres espèces comme le Tétrás-Lyre (par rapport au dérangement hivernal/ski de randonnée). Pour l'aigle, l'idée est d'indiquer les aires de nidification sur la plate-forme, qui crée le lien entre les sources de connaissances naturalistes et les plates-formes de pratiquants (par exemple pour le ski : Skitour, Camp2camp...). Lorsque le pratiquant prépare sa sortie via des plates-formes collaboratives, il disposera de l'info sur ce qu'il va trouver sur son itinéraire en termes d'enjeux faune.

Par ailleurs, concernant l'étude menée par le CNRS sur les Aigles royaux, un travail sur l'analyse des données recueillies durant les premières années d'études a commencé (et se poursuivra pendant 3 ans dans le cadre d'une thèse), parallèlement à la poursuite de l'équipement de nouveaux aiglons avec des balises GPS. Le PNE est partenaire technique de cette étude.

Corinne Meizenq demande quelles sont les personnes habilitées à ajouter des données naturalistes dans la base de données de Biodiv'Sports. Un aigle a niché sur la commune de Gap, en versant sud-est du Cuchon de Charance et certains parapentes passaient à côté... Quand on va voir les préconisations pour éviter le dérangement dans la littérature, on voit qu'il faut éviter de s'approcher à moins de 250 voire 300m alors que pour les associations, le dérangement commence à 400 ou 450m.

Jean-François Lombard précise que Biodiv'Sports n'a pas d'aspect réglementaire. L'idée est de mettre à la disposition du pratiquant l'information sur les enjeux. Cependant, si une réglementation spécifique existe sur le terrain, elle sera retranscrite dans Biodiv'Sports (par exemple la zone de tranquillité réglementaire pour le Tétràs à la Tête de Fouran). Si des informations de nidification sont connues et concernent le territoire du Parc national des Écrins, on peut contacter le Parc qui a en charge l'incrémentation de Biodiv'Sports. Pour le secteur de Charance, à voir avec la LPO PACA.

8. Évaluations des incidences

- Trails : Ultrachampsaur, Aiguilles Trail de Serre-Ponçon, Grand Trail de Serre-Ponçon
- Championnats UNSS, Coupe de France Enduro VTT, Terr' des Alpes, SUD Raid...
- Réaménagement de la Fontaine de l'Ours, sentier du Morgon, sentier de Salados
- Ligne THT RTE
- Projet de parc solaire de Bréziers

9. Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement

- Sorties accompagnées tous publics
- Scolaires et péri-scolaires
- Maraude estival
- Expositions et événements
- Documents de communication
- Sentier de Salados : parcours Sens'action « Les géants de pierre »

10. Actions de réseau et gouvernance

- Séminaires
- Journées d'échanges techniques
- Formations

11. Projets 2022

- MAEC : préparation de la prochaine programmation pour une mise en place des nouvelles mesures en 2023
- Contrats Natura 2000 : suivi des contrats mise en place et réflexion à de nouveaux contrats, expertise du CBNA pour Astragale et Potentille
- Poursuite des suivis d'espèces et de milieux
- Poursuite des partenariats avec les autres projets de territoire
- Communication-sensibilisation : poursuite des actions engagées, notamment le maraudage
- Éducation à l'environnement : poursuites des actions avec les écoles du territoire
- Animation départementale : nouvelle rencontre des Présidents de Copils, études intersites (falaises, tufs...)

Lionel Mazoyer demande pourquoi il n'y a pas de maraudage sur Seymuit.

Agnès Vivat répond que la mise en place du maraudage sur les 2 autres sites, nettement plus fréquentés, a nécessité quelques années de travail pour être vraiment efficace (bons endroits, bons horaires, bons outils...) afin que le maraudeur touche suffisamment de personnes. Sur Seymuit, la fréquentation est trop faible pour que le jeu en vaille la chandelle.

Bernadette Maltese demande de quelle visibilité on dispose sur le renouvellement des conventions et sur le maintien des postes salariés et ce que l'on sait sur la future gestion des fonds européens par la Région.

Manon Helluy répond que La Région était déjà autorité de gestion des fonds européens en PACA (notamment le FEADER) sur la précédente programmation et qu'elle va désormais récupérer également la gestion des financements État gérés jusqu'à présent par la DREAL. Concernant les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle gestion des sites Natura 2000 par la Région, tout n'est pas encore connu. On sait qu'il y a eu des transferts de postes des agents du Ministère de l'agriculture vers la Région. Côté Ministère de l'Environnement pour Natura 2000, les postes resteront en DDT et en DREAL et il y a des missions qui resteront dans le giron de l'État, notamment le volet connaissances du fait des obligations de rapportage de l'état de conservation des espèces et habitats auprès de la Commission européenne. Les évaluations des incidences vont également rester de la compétence des Directions Départementales des Territoires. Les détails de la future organisation ne sont pas encore connus mais les membres des Copils seront informés dès que les modalités de mise en œuvre de la Loi 3DS, qui vient d'être entérinée, sera précisée.

Bernadette Maltese demande si les enveloppes allouées à Natura 2000 vont évoluer dans la nouvelle programmation.

Claudine Potin répond que ce n'est pas parce que la gestion des fonds européens est transférée à la Région que ces financements vont s'arrêter !

Manon Helluy confirme que ces enveloppes ne devraient pas changer, la France ayant une obligation de maintenir les sites Natura 2000 dans un bon état de conservation, d'où le maintien des niveaux de financement.

Agnès Vivat remercie tous les membres du Copil pour leur participation et donne rendez-vous à tout le monde en 2023 (avec un accueil café et sans masque !).